

## Résumé des principales décisions du plenum du Conseil général du 5 novembre 2019

### **Résolution du PDC pour modifier le point 2 de l'ordre du jour**

La résolution demande que le point 2 de l'ordre du jour soit modifié comme suit : "Examen du message du Conseil municipal au Conseil général concernant le projet de révision du plan directeur communal (PdCom)" afin que le PdCom ne soit pas soumis au vote.

La résolution est refusée par 35 non, 17 oui et 0 abstention

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2019 est accepté par 52 oui, 0 non et 0 abstention

### **2. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant le "Projet de révision du plan directeur communal – PdCom"**

Le Conseil municipal a souhaité que les réflexions en vue de la révision globale du plan d'aménagement des zones (PAZ) ainsi que du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) s'inscrivent dans un véritable projet de territoire et définissent des visions stratégiques à long terme. Il a donc complété et enrichi la première version du PdCom adoptée en juin 2012. Le PdCom a pour principal objectif de réunir les autorités communales exécutives et législatives autour d'une vision de développement du territoire. Suite à différentes études d'envergure engagées depuis 2012, et aux différentes fusions des anciennes communes de Salins et des Agettes ayant un impact significatif sur le territoire communal séduinois, le PdCom a été complété et actualisé.

L'entrée en matière est acceptée par 35 oui, 0 non et 13 abstentions.

Le message est accepté par 28 oui, 2 non et 21 abstentions

### **3. Examen et vote sur la révision du règlement du Conseil Général (RCG)**

Le règlement du Conseil général (RCG) a été révisé par les membres du bureau. La nouvelle version du RCG est présentée en vue d'être examinée et votée.

L'entrée en matière est acceptée par 46 oui, 5 non et 1 abstention.

Les amendements suivants ont été votés :

1. Article 4 al. 1 : Gilles Fellay demande de remplacer toutes les mentions de la présidence, la vice-présidence et le secrétariat par le président, le vice-président et le secrétaire dans tous les articles qui y font référence.

L'amendement est accepté par 26 oui, 21 non et 4 abstentions

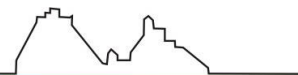
Par analogie, cet amendement est appliqué également aux articles 6, 7, 8, 10, 12, 13, 15, 17, 18, 21, 23, 26, 27, 28 et 44

2. Article 7 al. 5 : Le PLR demande que la mention "par la Municipalité" soit supprimée

L'amendement est refusé par 14 oui, 38 non et 0 abstention

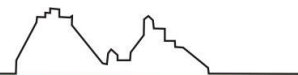
3. Article 8 al. 3 : Gilles Fellay demande de remplacer "un membre du Conseil municipal entendu" par "le Conseil municipal entendu"

L'amendement est accepté par 52 oui, 0 non et 0 abstention



4. Article 10 al. 1 lettre r : Le PLR propose d'ajouter le texte suivant "de proposer au Conseil municipal les candidats comme délégués pour les associations de communes, lorsqu'il est habilité à le faire" suite à l'acceptation du règlement de l'association PRVC  
L'amendement est accepté par 48 oui, 4 non et 0 abstention
5. Article 10 al. 3 : Gilles Fellay demande de remplacer "le mandat peut être renouvelé" par "ces mandats peuvent être renouvelés"  
L'amendement est accepté par 46 oui, 4 non et 2 abstentions
6. Article 12 al. 1 : Le PLR et Gilles Fellay demandent de remplacer "responsables de groupe" par "chefs de groupe"  
L'amendement est accepté par 37 oui, 14 non et 0 abstention  
Par analogie, cet amendement est appliqué également à l'article 15 al. d
7. Article 13 al. 1 lettre b : Le PLR et Gilles Fellay demandent de revenir à la version actuelle  
L'amendement est accepté par 52 oui, 0 non et 0 abstention
8. Article 13 al. 1 lettre c : Le PLR propose de reformuler le texte comme suit : "il établit un échéancier et un calendrier à l'intention du Conseil général et des commissions, l'administration communale informée"  
L'amendement est accepté par 52 oui, 0 non et 0 abstention
9. Article 13 al. 1 lettre e : Le PLR demande de supprimer "et ad hoc"  
L'amendement est accepté par 40 oui, 12 non et 0 abstention
10. Article 13 al. 1 lettre g : Le PLR demande de remplacer "la municipalité entendue" par "le Conseil municipal entendu"  
L'amendement est accepté par 52 oui, 0 non et 0 abstention
11. Article 13 al. 1 lettre k : Le PLR propose de reformuler le texte comme suit : "il contrôle la légalité et la validité des amendements, les transmet au Conseil général et, le cas échéant, les répartit dans les commissions"  
L'amendement est accepté par 52 oui, 0 non et 0 abstention
12. Article 15 al. a : Le PLR propose de reformuler le texte comme suit : "coordonne la présentation annuelle des comptes et du budget effectuée par le responsable des finances au Conseil général et aux commissions"  
L'amendement est accepté par 47 oui, 5 non et 0 abstention
13. Article 15 al. e : Le PLR propose d'ajouter un alinéa e à l'article 15 afin d'énoncer qui sont les membres du bureau restreint et décrire leurs compétences et tâches  
L'amendement est accepté par 52 oui, 0 non et 0 abstention
14. Article 17 al. 5 : Gilles Fellay demande de supprimer la locution "en principe"  
L'amendement est refusé par 24 oui, 25 non et 3 abstentions
15. Article 26 al. 2 : Le groupe des Verts propose de supprimer la locution "en principe"  
L'amendement est accepté par 52 oui, 0 non et 0 abstention
16. Article 27 al. 2 et 3 : Le bureau propose de modifier l'alinéa 2 comme suit : "Pour le vote, les propositions doivent être éliminées par votes successifs avant d'être confrontées à la proposition émanant du Conseil municipal ou, à défaut d'un autre organe" et de supprimer l'alinéa 3  
L'amendement est accepté par 50 oui, 0 non et 0 abstention
17. Article 28 al. 1 : Gilles Fellay demande de supprimer "à main levée"  
L'amendement est accepté par 52 oui, 0 non et 0 abstention

La révision du RCG est acceptée par 44 oui, 6 non et 2 abstentions.



#### 4. Informations de la Municipalité

- L'usine de Chandoline est mise à disposition des associations de la ville selon un tournus à définir
- Le parking de Don Bosco devrait être terminé à la fin 2020
- La Municipalité a rencontré la population d'Aproz pour l'informer des travaux qui vont être entrepris au stand de tir de Pra Bardy afin de diminuer les nuisances sonores
- La modification du plan des zones concernant le départ et l'arrivée de la liaison plaine/montagne ainsi que le plan d'alignement ont été mis à l'information du public pendant 30 jours. C'est la nouvelle procédure demandée par la LAT avant la mise à l'enquête
- Le Carnaval de Sion a bouclé sur un exercice positif suite à la nouvelle formule appliquée en 2019. Elle sera donc renouvelée en 2020.
- Le Conseil municipal a adopté une stratégie vélo, document de synthèse qui réunit toutes les activités menées par la ville concernant la mobilité cyclable.

La vice-présidente du Conseil général : C. Bourban Carthoblaz